



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



20059191

TRIBUNAL DE L'ARRONDISSEMENT DE

11 MAI 2020

DU BRABANT WALLON

MONITEUR BELGE

14 -05- 2020

BELGISCH STAATSBLAD

N° d'entreprise : 0430 444 923

Nom

(en entier) : Vanderlinden - Holemans

(en abrégé) :

Forme légale : SPRL

Adresse complète du siège : Rue de l'Industrie 4, 1301 Bierges

Objet de l'acte : Démission gérant

Assemblée générale extraordinaire du 27 Décembre 2019

Sont présents:

- Vanderlinden Mia – 1 part
- Vanderlinden Rosette – 1 part
- Vanderlinden Henri – 1 part
- SCA Covisse, Marbres et Pierres, représentée par Anthime Abraham – 5597 parts

L'assemblée générale extraordinaire du 27 décembre 2019 est ouverte sous la présidence de monsieur Anthime Abraham.

Il constate que toutes les actions sont représentées et que l'assemblée générale extraordinaire sait prendre des décisions valables.

L'assemblée générale extraordinaire du 27 décembre 2019 prend note de la révocation volontaire du gérant Vanderlinden Henri et ce à partir du 01 janvier 2020.

L'agenda étant épuisé, l'assemblée générale extraordinaire est clôturée.

Le président,
Anthime Abraham,

Rep. covisse, Marbres et pierres SCA

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 20/05/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).